



Le 23 novembre 2006



Friends of the Earth Europe



Mitteldeutsche kerunion EV



natagora



A Mesdames et Messieurs les Parlementaires européens, membres des commissions de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, et de l'agriculture et du développement rural

N/réf. :

Objet : apiculture - pesticides- inscription de substances actives à l'annexe I de la directive 91/414

Monsieur,

En 2003 déjà le Parlement européen s'était penché sur les problèmes graves que connaît l'apiculture européenne depuis une quinzaine d'années. Il avait pris à cette époque une résolution¹ invitant la Commission à prendre diverses mesures, dont beaucoup n'ont jamais été mises en œuvre. En particulier, nous restons en attente de la mise sur pied d'un comité d'experts où les organisations apicoles et de protection de l'environnement seraient représentées.

Par ailleurs, des organisations apicoles et des associations d'environnement s'adressent aujourd'hui à la Commission européenne. Elles demandent au Commissaire Kyprianou de ne pas inscrire à l'annexe I de la directive 91/414 certaines substances actives qui posent problème sur le plan de l'évaluation du risque pour les abeilles. Ces problèmes ont été pour partie mis en évidence par l'arrêt du Conseil d'Etat français du 24 février 2006, arrêt qui fait jurisprudence pour l'ensemble des pays européens². Le courrier adressé à la Commission est joint à la présente.

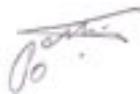
Afin de vous tenir informés de l'évolution de cette question, et d'avoir à son propos un échange de vue avec les membres de votre Commission de l'Agriculture, les cosignataires de ce courrier ont l'honneur de solliciter une audition de votre Commission, sur le thème général de l'évaluation des risques 'abeilles' dans la législation européenne et dans la pratique du traitement des dossiers des substances actives au niveau européen.

1 JO C81E du 31 mars 2004, pp. 107-108.

2. Section du contentieux sur la rapport de la 3ème sous-section, Séance du 24 février 2006 Lecture du 28 avril 2006, N° 269103,269109,269686,269722,269959, 270004 : ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS et autres, voir lien : http://www.conseil-etat.fr/ce/jurispd/index_ac_ld0621.shtml

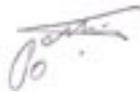
Dans l'attente, et en vous remerciant déjà de l'attention que vous voudrez bien porter au devenir de l'apiculture, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

AAPI – Associazione Apicoltori
Professionisti Italiani



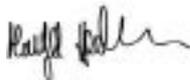
Luca Bonizzoni, Président
Italia

Asociación Galega de
Apicultura- AGA



Xesús Asorey Martínez
Secrétaire technique
Galica - España

Deutscher Berufs und Erwerbs
Imker Bund



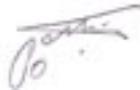
Manfred Hederer, Präsident
Deutschland

European Professional Beekeepers
Association



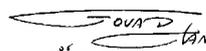
Peter Bross, President
Hungary

Fédération Apicole Belge – Belgische
Bijenteeltfederatie v.z.w.



Jean-Marie Bohet, président
Belgique

Friends of the Earth Europe



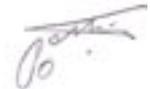
Fouad Hamdan
Belgique

Koninklijke Vlaamse
Imkerbond



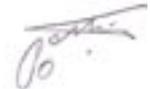
Chris Dauw, Voorzitter
Belgique

Lëtzebuenger Landesverband fir
Beienuucht



M. Robert Henckes
Luxembourg

Mitteldeutsche Imkerunion EV



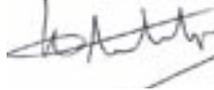
Günther Jesse, Vorsitzender
Deutschland

Mouvement pour le droit et le respect
des générations futures



François Veillerette, Président
France

Natagora



Harry Mardulyn
Belgique

Nature et Progrès Belgique



Marc Fichers
Secrétaire général
Belgique

Pesticide Action Network
Europe



Sofia Parente,
PAN Europe Coordinator
Great-Britain

Syndicat national d'apiculture



Yves Védrenne, Président
France

Umweltbund



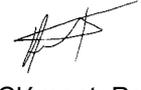
Dr. Friedhelm Berger
Präsident
Deutschland

Unione Nazionale Associazioni
Apicoltori Italiani



Francesco Panella, Président
Italia

Union nationale de l'apiculture
française



Henri Clément, Président
France

BBL – BRL – IEB – IEW



Jean-Yves SALIEZ
secrétaire général IEW
Belgique